



Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais

Hôtel de Ville - CS 10 147 - 37 501 CHINON Cedex
☎ 02 47 93 53 15 - Email : transports@ville-chinon.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

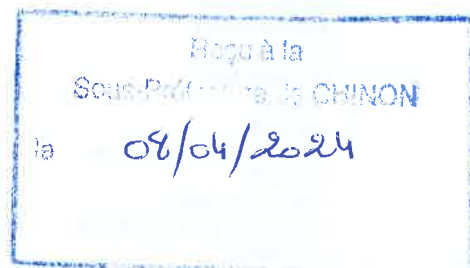
SEANCE DU 27 MARS 2024

Le mercredi 27 mars 2024, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais, légalement convoqué le 12 mars 2024 s'est réuni, dans les locaux de la Mairie de CHINON, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

PRESENTS :

BENAIS
BOURGUEIL
CONTINVOIR
GIZEUX
LA CHAPELLE/LOIRE
RESTIGNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHINON VIENNE ET LOIRE

Mme RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line
M. GASNIER Thierry
Mme GRANDEMANGE Sylviane
M. RUGEN Benoît
Mme MUREAU Nicole
Mme PICHET Jeannette
Mme BOUCHET Sylvie
Mme DANTIC Marina
Mme FAUVY Béatrice
Mme HENRY Francine
Mme LAMBERT Christelle
M. MOUTARDIER Denis



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TOURAINNE VALLEE DE L'INDRE

M. MORISOT Jean-Michel

ABSENTS :

Communes de COTEAUX/LOIRE et SAINT-NICOLAS

A DONNE PROCURATION :

M. MOREAU Frédéric à Mme GRANDEMANGE Sylviane

A ASSISTE EGALEMENT :

Mme CAMILLE Nadège (Secrétaire du SITS)

PRESIDENT DE SEANCE :

M. MOUTARDIER Denis
Mme LAMBERT Christelle (pour le vote du CA)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FAUVY Béatrice

2024/011

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES AUX FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2024

Membres en exercice	18
Membres présents	13
Suffrages exprimés	14
Votes Pour	14
Votes Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Président rappelle que la Région Centre Val de Loire a choisi de déléguer la gestion des transports scolaires à des autorités organisatrices de second rang (AO2) mais sans compensation financière, le Département d'Indre-et-Loire ayant décidé, un an avant le transfert de la compétence, de supprimer toute forme de participation aux frais de fonctionnement des AO2.

Depuis, ce sont donc les collectivités locales qui assument seules la totalité des dépenses induites par la gestion des transports scolaires sur leur territoire.

Aussi, compte tenu d'une augmentation prévisible des charges en 2024,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** de PORTER à 63 €/élève, la participation des collectivités aux frais d'administration générale du Syndicat, au titre de l'exercice 2024, sur la base de la répartition suivante :

COLLECTIVITES	ACOMPTE DÉJÀ VERSE	EFFECTIFS AU 01/03/2024	BUDGET 2024 (63 €/élève)	SOLDE RESTANT DU
BENAI	503,50 €	19	1 197,00 €	693,50 €
BOURGUEIL	2 597,00 €	98	6 174,00 €	3 577,00 €
CONTINVOIR	79,50 €	3	189,00 €	109,50 €
COTEAUX-SUR-LOIRE	159,00 €	6	378,00 €	219,00 €
GIZEUX	106,00 €	4	252,00 €	146,00 €
LA CHAPELLE-SUR-LOIRE	583,00 €	22	1 386,00 €	803,00 €
RESTIGNE	742,00 €	28	1 764,00 €	1 022,00 €
SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL	371,00 €	14	882,00 €	511,00 €
SOUS-TOTAL COMMUNES	5 141,00 €	194	12 222,00 €	7 081,00 €
CC TOURAINE VALLEE DE L'INDRE (1)	795,00 €	30	1 890,00 €	1 095,00 €
CC CHINON VIENNE ET LOIRE (2)	30 899,00 €	1180	74 340,00 €	43 441,00 €
SOUS-TOTAL COMMUNAUTES	31 694,00 €	1 210	76 230,00 €	44 536,00 €
TOTAL GENERAL	36 835,00 €	1 404	88 452,00 €	51 617,00 €

(1) RIGNY-USSE	27
BREHEMONT	0
CHEILLE	0
RIVARENNES	3
(2) ANCHE	1
AVOINE	64
BEAUMONT-EN-VERON	145
CHINON	255
CHOUZE/LOIRE	40
CRAVANT-LES-COTEAUX	0
HUISMES	132
RIVIERE	23
SAINT-BENOIT LA FORET	41
SAVIGNY-EN-VERON	132
CANDES SAINT-MARTIN	2
CINAI	36
COUZIERS	12
LA ROCHE-CLERMAULT	71
LERNE	43
MARCAY	73
SAINT-GERMAIN/VIENNE	35
SEUILLY	41
THIZAY	34

- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander, dès janvier 2025, le versement d'un acompte calculé sur la base de 50 % du tarif voté au Budget primitif 2024.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Denis MOUTARDIER.

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le 05/04/2024

- la publication le 05/04/2024

Fait à CHINON, le 05/04/2024

Le Président,
Denis MOUTARDIER.